

## Chapitre 65

### Coiffures et parties de coiffures

#### Notes.

- 1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :
  - a) les coiffures usagées du n° 63.09;
  - b) les coiffures en amiante (asbeste) (n° 68.12);
  - c) les articles de chapellerie ayant le caractère de jouets, tels que les chapeaux de poupées et les articles pour carnaval (Chapitre 95).
- 2.- Le n° 65.02 ne comprend pas les cloches ou formes confectionnées par couture, autres que celles obtenues par l'assemblage de bandes simplement cousues en spirales.

---

N° de position	Code du S.H.	
<b>65.01</b>	6501.00	<b>Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux.</b>
<b>65.02</b>	6502.00	<b>Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies.</b>
[65.03]		
<b>65.04</b>	6504.00	<b>Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis.</b>
<b>65.05</b>		<b>Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis.</b>
	6505.10	- Résilles et filets à cheveux
	6505.90	- Autres
<b>65.06</b>		<b>Autres chapeaux et coiffures, même garnis.</b>
	6506.10	- Coiffures de sécurité
		- Autres :
	6506.91	-- En caoutchouc ou en matière plastique
	6506.99	-- En autres matières
<b>65.07</b>	6507.00	<b>Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie.</b>

---